

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, Lundi 15 Février, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 h30 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : Mercredi 10 Février 2010

Étaient présents : Messieurs CALLIOT Michel, CHOLET Didier, LAUNAY Jacques, NABUCET Frédéric, PELLAN Philippe, ROUXEL Fred, YOBE Sébastien, GIRARD Jacques, HOURDIN Xavier, MAIGNAN André, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, DE LA MOUSSAYE Martine, MARTIN Caroline, LEVEQUE Christiane, TADIER Joële.

Était absent, représenté : Monsieur GUEGAN André.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers absents non représentés : 0

Nombre de conseillers représentés : 1

Quorum : 10

Madame BLINTZOWSKY Christiane, candidate, est élue secrétaire de séance.

Dossier N°1 : Délibération N° 01/10 : ATTRIBUTION DE DELEGATIONS

Le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer les délégations suivantes à :

- Madame Josiane MEHOUS, Conseillère municipale : tourisme et surveillance des plages
- Monsieur Frédéric NABUCET, Conseiller municipal : jeunesse et service animation-jeunesse

Monsieur HOURDIN fait part des remarques suivantes :

- S'agissant des deux premiers dossiers inscrits à l'ordre du jour, il rappelle les difficultés financières de la Commune, et, prenant pour comparaison son expérience d' élu en 2006, souligne les coûts des indemnités proposées ce jour pour le Maire, 4 adjoints et 2 conseillers.
- Il suggère de réfléchir sur ces points, et de surseoir à toute décision tant que la situation ne sera pas assainie.

Le Maire rappelle l'obligation de fixer ces indemnités maintenant, et ajoute que les 2 conseillers partageraient le montant que percevrait un adjoint (ce qui n'était pas le cas lors de la précédente mandature). D'autre part, le Maire explique que l'équipe en place s'approprie au plus vite les dossiers existants, et envisage que les instances internes soient opérantes au plus vite, compte tenu de l'ampleur de la tâche. Les élus souhaitent présenter les budgets au vote, dès le 31 Mars 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention, et 1 blanc :

- **ATTRIBUE** à Madame Josiane MEHOUS, Conseillère municipale la délégation « tourisme » et « surveillance des plages »
- **ATTRIBUE** à Monsieur Frédéric NABUCET, Conseiller municipal la délégation « jeunesse et service animation-jeunesse »

Dossier N°2 : Délibération N° 02/10 : FIXATION DES INDEMNITES AU MAIRE, AUX ADJOINTS, ET AUX CONSEILLERS DELEGUES

Le Maire rappelle que l'enveloppe globale attribuée aux élus indemnifiés ne doit pas excéder 6 184.54 € bruts.

1. VOTE DE L'INDEMNITE AU MAIRE

Le Maire peut bénéficier d'une indemnité égale au maximum à 43 % de l'Indice Brut 1015 (Indice Majoré 821) du barème des traitements de la fonction Publique Territoriale, soit au 1^{er} Octobre 2009 la somme de 1 626.51 € bruts. A cela s'ajoute 50 % de ce montant (813.25 €), au titre du caractère littoral de la Commune, soit un montant total maximum de 2 439.76 € bruts. Il est proposé que le Maire perçoive 32 % de l'Indice Brut 1015 (1 210.43 €), majoré de 50 % (605.22 €), soit 1 815.65 € bruts.

VOTE DE L'INDEMNITE AUX ADJOINTS

Le Maire rappelle que les indemnités mensuelles de fonctions des adjoints, pour une ville de 1 000 à 3 499 habitants, sont égales au maximum à 16,50 % de l'Indice Brut 1015 (Indice Majoré 821) du barème des traitements de la fonction Publique Territoriale, soit au 1^{er} Octobre 2009 la somme de 624.13 € bruts.

A cela s'ajoute 50 % de ce montant, au titre du caractère littoral de la Commune (312.06 €), soit un montant total maximum de 936.19 € bruts par adjoint. Il propose, à ce jour, de porter les pourcentages d'attribution comme suit :

- Monsieur Michel CALLIOT : 15 % de l'Indice Brut 1015, soit 567.38 € + 283.69 €, soit 851.07 €
- Monsieur Didier CHOLET : 15 % de l'Indice Brut 1015, soit 567.38 € + 283.69 €, soit 851.07 €
- Monsieur Jacques LAUNAY : 15 % de l'Indice Brut 1015, soit 567.38 € + 283.69 €, soit 851.07 €
- Madame Christiane BLINTZOWSKY : 15 % de l'Indice Brut 1015, soit 567.38 € + 283.69 €, soit 851.07 €

1. VOTE DE L'INDEMNITE AUX CONSEILLERS AYANT DELEGATION

- Monsieur Frédéric NABUCET, Conseiller municipal délégué : (15 % de l'Indice Brut 1015, soit 567.38 € + 283.69 € = 851.07 €) / 2, soit 425.54 €
- Madame Josiane MEHOUS, Conseillère municipale déléguée : (15 % de l'Indice Brut 1015, soit 567.38 € + 283.69 € = 851.07 €) / 2, soit 425.54 €

Le total des indemnités arrêté à 6 071.04 € n'excède pas l'enveloppe globale des élus. Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur chacune de ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention, et 1 blanc :

- **FIXE** le montant de l'indemnité mensuelle versée au Maire à la somme de 1815.65 € bruts
- **FIXE** le montant de l'indemnité mensuelle versée à Monsieur Michel CALLIOT, premier Adjoint, à la somme de 851.07 € bruts
- **FIXE** le montant de l'indemnité mensuelle versée à Monsieur Didier CHOLET, deuxième Adjoint, à la somme de 851.07 € bruts
- **FIXE** le montant de l'indemnité mensuelle versée à Monsieur Jacques LAUNAY, troisième Adjoint, à la somme de 851.07 € bruts
- **FIXE** le montant de l'indemnité mensuelle versée à Madame BLINTZOWSKY, quatrième Adjointe, à la somme de 851.07 € bruts
- **FIXE** le montant de l'indemnité mensuelle versée à Madame Josiane MEHOUS, conseillère municipale déléguée au tourisme et à la surveillance des plages, à la somme de 425.54 € bruts
- **FIXE** le montant de l'indemnité mensuelle versée à Monsieur Frédéric NABUCET, conseiller municipal délégué à la Jeunesse et au service animation-jeunesse, à la somme de 425.54 € bruts

Dossier N°3 : Délibération N° 03/10 : CREATION DE COMMISSIONS INTRA MUNICIPALES

Le Maire propose d'instaurer plusieurs commissions de travail, chargées d'examiner les dossiers en amont des conseils municipaux, et d'émettre un avis à leur sujet. Il précise qu'il siègera de droit dans ces différents groupes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre des commissions intra municipales à 7
- **FIXE** la nature et la composition de ces commissions comme suit :
 - **COMMISSION PERSONNEL** : Madame Michèle MOISAN, Monsieur Michel CALLIOT, Madame Joëlle TADIER, Madame Christiane BLINTZOWSKY, Monsieur Sébastien YOBE, Madame Christiane LEVEQUE, Monsieur Xavier HOURDIN.
 - **COMMISSION FINANCES** : Madame Michèle MOISAN, Madame Christiane BLINTZOWSKY, Madame Caroline MARTIN, Madame Joëlle TADIER, Madame Josiane MEHOUS, Monsieur Fred ROUXEL, Monsieur André MAIGNAN, Monsieur Xavier HOURDIN.
 - **COMMISSION TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX** : Madame Michèle MOISAN, Monsieur Jacques LAUNAY, Monsieur Sébastien YOBE, Monsieur Fred ROUXEL, Monsieur Jacques GIRARD, Monsieur André MAIGNAN, Monsieur Xavier HOURDIN.
 - **COMMISSION URBANISME – ENVIRONNEMENT – AFFAIRES DE LA MER** : Madame Michèle MOISAN, Monsieur Didier CHOLET, Monsieur Philippe PELLAN, Monsieur Frédéric NABUCET, Madame Caroline MARTIN, Monsieur André MAIGNAN, Monsieur Xavier HOURDIN.

- **COMMISSION JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES – PETITE ENFANCE** : Madame Michèle MOISAN, Monsieur Didier CHOLET, Monsieur Frédéric NABUCET, Madame Claude BOULIN, Monsieur Sébastien YOBE, Madame Christiane LEVEQUE, Monsieur Xavier HOURDIN.
- **COMMISSION TOURISME – VIE CULTURELLE – PATRIMOINE** : Madame Michèle MOISAN, Madame Christiane BLINTZOWSKY, Madame Martine DE LA MOUSSAYE, Madame Josiane MEHOUS, Madame Claude BOULIN, Madame Christiane LEVEQUE, Monsieur Xavier HOURDIN.
- **COMMISSION SPORT – VIE ASSOCIATIVE** : Madame Michèle MOISAN, Monsieur Didier CHOLET, Monsieur Sébastien YOBE, Monsieur Philippe PELLAN, Madame Martine DE LA MOUSSAYE, Monsieur André MAIGNAN.

Dossier N°4 : Délibération N° 04/10 : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Maire indique qu'il y a lieu de désigner des membres délégués dans les organismes extérieurs, aux fins d'y représenter la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ **DESIGNE** les délégués titulaires et suppléants, conformément au tableau ci-dessous :

SYNDICAT OU COMMISSION	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU	Monsieur Fred ROUXEL Monsieur André MAIGNAN	
SYNDICAT D'ELECTRICITE	Monsieur Jacques LAUNAY	Monsieur Fred ROUXEL
CENTRE DE GESTION	Monsieur Michel CALLIOT Monsieur Didier CHOLET	Madame Michèle MOISAN Madame Joëlle TADIER
OFFICE DU TOURISME	Madame Josiane MEHOUS Madame Claude BOULIN Madame Christiane LEVEQUE	
SYNDICAT DES CAPS	Madame Josiane MEHOUS Monsieur Didier CHOLET	Monsieur Philippe PELLAN Monsieur André MAIGNAN
MISSION LOCALE	Monsieur Frédéric NABUCET	Monsieur Sébastien YOBE
DELEGUES AUPRES DES ECOLES	Monsieur Didier CHOLET Monsieur Frédéric NABUCET Madame Claude BOULIN Madame Christiane LEVEQUE	
SAUVETAGE EN MER	Monsieur Philippe PELLAN	Madame Josiane MEHOUS
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Madame Michèle MOISAN Monsieur Fred ROUXEL Monsieur Jacques GIRARD	
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU ROUTIN	Monsieur Fred ROUXEL Madame Christiane BLINTZOWSKY Monsieur André MAIGNAN	Monsieur Frédéric NABUCET Madame Christiane LEVEQUE Monsieur Jacques LAUNAY
COMMISSION DE MENUS CANTINE SCOLAIRE	Monsieur Didier CHOLET Madame Caroline MARTIN Madame Christiane LEVEQUE	

ASSOCIATION CERCLE (Réhabilitation des Carrières de Fréhel)	Madame Michèle MOISAN Madame Caroline MARTIN Madame Josiane MEHOUS	
COMMISSION APPEL D'OFFRES	Madame Michèle MOISAN Madame Christiane BLINTZOWSKY Madame Joële TADIER Monsieur Xavier HOURDIN	Monsieur Jacques LAUNAY Monsieur Michel CALLIOT Monsieur Didier CHOLET Monsieur André MAIGNAN
C.C.A.S	Monsieur André GUEGAN Madame Christiane BLINTZOWSKY Madame Joële TADIER Madame Caroline MARTIN Madame Christiane LEVEQUE	
COMITE CANTONAL D'ENTRAIDE DE MATIGNON	Madame Caroline MARTIN Monsieur André GUEGAN	
CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE	Monsieur Philippe PELLAN	
DELEGUE VIGIPOL (Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton)	Monsieur Philippe PELLAN	
COMITE NATIONAL ACTION SOCIALE 2008-2013	Monsieur Michel CALLIOT	
COMMISSION ADMINISTRATIVE ELECTORALE	Monsieur Jacques LAUNAY Madame Michèle MOISAN	
CORRESPONDANT DEFENSE	Monsieur Philippe PELLAN	

- **DESIGNERA** les membres proposés à la Commission aux Impôts directs ultérieurement.

Dossier N°5 : Délibération n° 05/10 : ACQUISITION D'URNES POUR COLOMBARIUM

Le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu d'acquérir six urnes afin de disposer des équipements nécessaires pour répondre à la demande. Les Services Techniques seraient à même de mettre en place les cavurnes avec les matériaux nécessaires. Le montant total des coûts s'élève à 759.38 € TTC, dont 314.34 € correspondant aux cavurnes (devis entreprise Urvoy).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition et l'installation de 6 cavurnes au colombarium, telle que présentée.

A la suite des débats, le Maire fait part à l'Assemblée de la programmation prochaine d'une commission du personnel, puis de la jeunesse, et précise que les autres groupes de travail se réuniront rapidement à la suite.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 HEURES 05.

Le Maire
Michèle MOISAN